

VALBIOTIS

Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 777.626,20 euros
Siège social : ZI des Quatre Chevaliers -12F rue Paul Vatine – 17180 Périgny
800 297 194 RCS La Rochelle
(la "**Société**")

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes réunis en assemblée générale en application des statuts et de l'article L.225-100 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Le Conseil de Surveillance a l'honneur de vous présenter son rapport sur le gouvernement d'entreprise élaboré en vertu des dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code du Commerce, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, du fonctionnement et de la rémunération du Conseil de Surveillance de la Société, des conventions avec les sociétés contrôlées, des délégations financières en cours de validité ainsi que de ses observations sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice clos.

1. Observations du Conseil sur le rapport du directoire et les comptes de l'exercice

Le rapport du Directoire à l'Assemblée générale n'appelle pas de remarque particulière de la part du Conseil de Surveillance.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils vous ont été présentés après avoir été examinés, n'appellent pas d'observation de la part du Conseil de Surveillance.

En application des règles légales, et au-delà de l'examen des comptes annuels et du rapport du Directoire au sujet desquels il vient de vous faire ses observations, le Conseil de Surveillance entend périodiquement, et au minimum tous les 3 mois, le Directoire sur la marche de la société.

Le Conseil de Surveillance n'a pas d'autres observations à formuler sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

2. Convention conclue entre un mandataire social ou un actionnaire détenant de plus de 10% du capital et une société contrôlée

Nous vous indiquons que notre Société ne détenant pas de société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, aucune convention intervenue directement ou par personne interposée entre un mandataire social ou un actionnaire détenant plus de 10% du capital de la Société n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

3. Informations concernant les mandataires sociaux

Liste des mandats sociaux : Membres du Directoire

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1° sur renvoi de L. 225-68 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Personne concernée	Société	Fonctions
Sébastien PELTIER	VALBIOTIS	Membre du Directoire et Président du Directoire
	DJANKA INVESTISSEMENT	Gérant
Pascal SIRVENT	VALBIOTIS	Membre du Directoire
Jocelyn PINEAU	VALBIOTIS	Membre du Directoire
	FINANCIERE ELOUJON	Gérant

Liste des mandats sociaux : Membre du Conseil de Surveillance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1° sur renvoi de L. 225-68 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Laurent LEVY	VALBIOTIS	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Conseil de Surveillance
	NANOBIOTIX	Membre du Directoire et Président du Directoire
	CURADIGM	Représentant de la société NANOBIOTIX

Sébastien BESSY	VALBIOTIS	Membre du Conseil de Surveillance
Jean ZETLAOUI	VALBIOTIS	Membre du Conseil de Surveillance
Agnès TIXIER*	VALBIOTIS	Membre du Conseil de Surveillance
	ARMAFINA**	Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR
	ABEO**	Représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR

*Madame Agnès TIXIER est membre du Conseil de Surveillance de VALBIOTIS à titre personnel.

**Madame Agnès TIXIER est représentant permanent de Crédit Mutuel Equity SCR.

➤ **Evolution du Conseil de Surveillance de la Société**

Nom	Date de nomination / Renouvellement	Date de fin de mandat
Monsieur Laurent LEVY	AG 7 mars 2017 AG 28 mai 2020	AG l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Monsieur Sébastien BESSY	AG 7 mars 2017 AG 28 mai 2020	AG l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Monsieur Jean ZETLAOUI	26 octobre 2017 AG 28 mai 2020	AG l'année 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
Madame Agnès TIXIER	AG 18 mars 2019	AG l'année 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2021

➤ **Evolution du Directoire de la Société**

Nom	Date de nomination Renouvellement	Date de fin de mandat
Monsieur Sébastien PELTIER	CS mai 2020	Décembre 2022
Monsieur Jocelyn PINEAU	CS mai 2020	Décembre 2022

Monsieur Pascal SIRVENT	CS mai 2020	Décembre 2022
Madame Murielle CAZAUBIEL	CS mai 2020	Décembre 2022

4. Code de gouvernement d'entreprise

La Société œuvre pour le respect des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2016 par Middlednext et validé en tant que code de référence par l'Autorité des Marchés Financiers dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

5. Rémunération et avantages en nature versés durant l'exercice aux mandataires sociaux

Les rémunérations versées au cours de l'exercice 2020 aux mandataires sociaux ont été les suivantes :

Mandataires	Rémunération brute totale en K€	Partie fixe annuelle en K€	Partie Variable annuelle en K€	Avantages en nature en K€	Somme fixe allouée aux membres du Conseil
Monsieur Sébastien PELTIER	258 K€	180 K €	54 K€	24 K€	-
Monsieur Jocelyn PINEAU	209 K€	144 K€	43 K€	22 K€	-
Monsieur Pascal SIRVENT	171 K€	126 K€	33 K€	6 K€	5 K€
Madame Murielle CAZAUBIEL	206 K€	153 K€	44 K€	4 K€	5 K€
Monsieur Laurent LEVY	-	-	-	-	-
Monsieur Sébastien BESSY	-	-	-	-	-
Monsieur Jean ZETLAOUI	-	-	-	-	-
Madame Agnès TIXIER	-	-	-	-	-

6. Tableau des délégations

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 3° sur renvoi de l'article L. 225-68 du Code de commerce, nous vous présentons le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire au Directoire de la Société dans le domaine des augmentations de capital.

Délégations et Autorisations	Montant nominal maximum autorisé ou nombre d'actions	Durée / Date AGE	Utilisation faite des délégations au cours de l'exercice
<p>Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes</p>	<p>Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 600.000 €.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €.</p> <p>Plafond global</p>	<p>26 mois à compter du 28 mai 2020</p>	
<p>Délégation de compétence au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société</p>	<p>Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 600.000 €.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €.</p> <p>Plafond global</p>	<p>26 mois à compter du 28 mai 2020</p>	

<p>Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance, et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier</p>	<p>Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 600.000 €.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €.</p> <p>Plafond global</p>	<p>26 mois à compter du 28 mai 2020</p>	<p>Utilisation par le Directoire 16 juillet 2020</p>
<p>Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires pour un montant minimum de cent mille euros (100.000 €) à des actions ou valeurs mobilières à émettre et appartenant aux catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger investissant ou ayant investi au cours des cinq (5) dernières années dans le secteur de la prévention et de la lutte contre les maladies métaboliques, - des sociétés membres d'un groupe industriel de droit français ou étranger ayant une activité similaire à celle de la Société dans les domaines de la prévention et de la lutte contre les maladies métaboliques. 	<p>Montant nominal maximal des augmentations du capital social : 600.000 €.</p> <p>Montant nominal des valeurs mobilières représentatives de titres de créances donnant accès au capital : 20.000.000 €.</p> <p>Plafond global</p>	<p>18 mois à compter du 28 mai 2020</p>	
<p>Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail</p>	<p>5 % du montant du capital social atteint lors de la décision du Directoire de réalisation de cette augmentation</p>	<p>18 mois à compter du 28 mai 2020</p>	
<p>Autorisation à donner au Directoire en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés</p>	<p>5 % du capital social existant au jour de l'Assemblée du 28 mai 2020</p>	<p>38 mois à compter du 28 mai 2020</p>	

Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés	5% du capital social existant au jour de l'Assemblée du 28 mai 2020	38 mois à compter du 28 mai 2020	
Délégation de compétence consentie au Directoire à l'effet d'émettre des bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	2% du capital social de la Société maximum	18 mois à compter du 28 mai 2020	
Autorisation consentie au Directoire à l'effet de procéder à l'émission de bons de parts de créateurs d'entreprise dans les conditions prévues à l'article 163 bis G du Code général des impôts	5% du capital social de la Société maximum	18 mois à compter du 28 mai 2020	Utilisation du Directoire le 26 janvier 2021

7. Structure du capital au 31 décembre 2020 – informations sur les actions

A la date du présent rapport, le capital social de la Société est fixé 770.131,50 € divisé en 7 701 315 actions de 0,10 euro chacune.

Le capital et les droits de vote de la Société au 31 décembre 2020 sont répartis comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% ddv
DJANKA INVESTISSEMENT	635 000	8,25 %	1 240 000	14,40 %
FINANCIERE ELOUJON	317 271	4,12 %	569 771	6,62 %
CAFIDEL	52 500	0,68%	105 000	1,22 %
Autres porteurs au nominatif	52 187	0,68 %	61 940	0,72 %
Public	6 632 005	86,12 %	6 632 005	77,04 %
Actions auto détenues	12 352	0,15 %	0	0%
Total	7 701 315	100 %	8 608 716	100 %

A la date du présent rapport, il y a 919 753 actions à droit de vote double.

8. Evolution du cours de bourse

Informations générales	
Nombre d'actions cotées au 31 décembre 2020	7 701 315
Cours de première cotation	10,50 €
Cours de clôture au 31 décembre 2020	6,06 €
Capitalisation boursière au 31 décembre 2020	46 669 968 €
Cours le plus haut en 2020	6,24 €
Cours le plus bas en 2020	2,22 €
Code ISIN	FR0013254851

Des projets de résolution, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons pas d'observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés (notamment le rapport de gestion du Directoire), ni sur les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2020. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Nous vous remercions de votre attention et vous invitons à poursuivre l'ordre du jour.

A Paris, le 15 mars 2021

Le Président du Conseil de Surveillance